

## **Révolution politique et réaction scolaire : les offres de formation secondaire à Genève dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

Christian Alain Muller  
Laboratoire d'histoire sociale et culturelle de l'éducation (LHisce)  
– Université de Genève –

### Résumé :

Cette communication vise à montrer à travers l'analyse de la genèse et de la structuration du système d'enseignement comment et pourquoi l'Etat libéral a progressivement établi son monopole sur la formation des élites dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le canton de Genève en s'imposant notamment contre une réaction proprement scolaire des anciennes élites issues de l'Ancien Régime, qui ayant été chassées du pouvoir par la révolution radicale de 1846, ont créé de toute pièce une voie de formation scolaire complète et élitaine (du primaire au secondaire) dans le but de défendre leurs valeurs, leurs modes de sociabilité et leur identité.

Usant d'une approche d'histoire sociale et culturelle, notre analyse se concentre sur les pratiques sociales et pédagogiques relatives à l'enseignement secondaire public et privé à Genève de 1848 à 1886. Dans la mesure où la création d'une offre scolaire privée de type secondaire constitue ici une forme de résistance aux changements sociopolitiques et socioéconomiques, elle permet d'observer et d'expliquer de manière privilégiée les dynamiques spécifiques qui transforment l'organisation, les pratiques d'enseignement, les publics et, in fine, les fonctions sociales des études secondaires. En effet, l'échec final du Gymnase Rillet puis de l'Institut Lecoultré, tous deux privés, face au Collège et au Gymnase publics est le produit de l'approfondissement des relations entre un système d'enseignement en phase de genèse et une société en pleine mutation avec pour conséquence la modification du rôle et de la nature de la formation secondaire des élites dans le cas genevois. Pour ce faire, nous nous intéresserons plus particulièrement aux modifications de la structure scolaire, aux stratégies de formations des familles des différentes bourgeoisies, au processus de « segmentation sociale verticale »<sup>1</sup> des publics scolaires qu'entraîne la différenciation croissante des cursus, à la variation des flux d'élèves et de leur répartition socioculturelle entre les différentes filières et écoles, aux transformations de la culture scolaire (plans d'études, valeurs et pratiques d'enseignement) en usage dans les écoles publiques et privées et, enfin, à la diversification rapide des débouchés des études secondaires généralistes.

Notre corpus de sources est composé, d'une part, de documents d'archives (registres d'inscriptions, procès-verbaux divers, etc.) relatifs à l'enseignement secondaire conservés aux Archives du Collège Calvin (ACC) et aux Archives de l'Etat de Genève (AEG) et, d'autre part, de sources imprimées (plan d'études, rapports de gestion, lois, règlements, etc.).

---

<sup>1</sup> Cf. Fritz Ringer, *Education and Society in Modern Europe*, Bloomington-Londres, Indiana University Press, 1979; cf. Detlef K. Müller, Fritz Ringer et Brian Simon (éd.), *The Rise of the Modern Educational System : Structural Change and Social Reproduction 1870-1970* (1987), Cambridge-Paris, Cambridge University Press et Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999.

## **Révolution politique et réaction scolaire : les offres de formation secondaire à Genève dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

Christian Alain Muller (LHiSCE, Université de Genève)

La révolution radicale est vécue comme un traumatisme par ceux qui sont relégués du jour au lendemain au statut d'anciennes élites politiques de la république. Si tout n'est pas perdu et si la bataille politique se prolonge dans le cadre du régime politique de la démocratie représentative, il apparaît difficile de ne pas reconnaître que les choses ne seront plus jamais comme avant. Bien que la Loi sur l'instruction publique de 1848 n'entame guère le Collège classique, et plus généralement le monopole des humanités classiques comme voie de l'excellence scolaire et d'accès aux facultés académiques, nombre de familles appartenant à la grande bourgeoisie estiment insupportables les atteintes faites aux écoles primaires lancastériennes, la place accordée aux études et aux branches « modernes » au Collège - avec la création d'une section industrielle et commerciale destinée à satisfaire les besoins des classes dites « industrielles et commerciales » - ainsi que la purge des professeurs de l'Académie. Il faut admettre que sur le moment la charge est rude. Les dispositions scolaires de la constitution de 1847 (gratuité du primaire, début de laïcisation de son programme et de son corps enseignant) sont ressenties comme menaçantes pour la vieille élite. En effet, les normes et les valeurs traditionnelles constitutives de l'éducation morale formatrice de l'identité genevoise sont alors malmenées, voire contestées, par la révolution radicale. Les changements opérés dans l'instruction publique genevoise, des écoles primaires à l'Académie, sont compris comme étant destructeurs de cette éducation basée sur les humanités classiques et les vertus de la morale protestante raisonnable. Or, parmi les institutions scolaires, le Collège classique occupe une place centrale car, après le cercle familial, il est par excellence le lieu de formation et de socialisation des élites. Ainsi, toucher au Collège en développant une voie de formation secondaire alternative pour les enfants de la petite et moyenne bourgeoisie qui forme le gros des troupes du radicalisme, c'est toucher au principal moyen de reproduction socioculturel de la grande bourgeoisie et, au final, à son mode de vie et de pensée, qu'elle estime alors être le fondement de l'identité genevoise<sup>2</sup> et qui lui procure un sentiment de supériorité légitimé par trois siècles d'indépendance politique, de rayonnement culturel et de prospérité économique.

### *Un gymnase privé*

En réaction à l'instauration du nouveau régime qui réalise la laïcisation complète de l'enseignement public et conduit, selon eux, à un affaiblissement des humanités classiques au Collège et au Gymnase nouvellement créé, les milieux conservateurs décident de fonder leurs propres établissements d'enseignement secondaire. En octobre

---

<sup>2</sup> La nomination d'un régent ordinaire catholique au Collège industriel et commercial en 1853, en la personne de Reverchon, provoque l'ire de la presse conservatrice (*Journal de Genève*, 15 novembre 1853) et est présentée par Joseph Hornung (1822-1884), futur professeur de droit public et pénal à l'Académie (1866), comme attentatoire au « vieil esprit national » des Genevois (*Journal de Genève*, 12 janvier 1854).

1849 déjà, le gymnase Rillet ouvre ses portes en offrant un cursus de trois ans<sup>3</sup>. Un bon nombre de ses enseignants sont des professeurs démissionnaires ou congédiés du Collège et de l'Académie, parce qu'ecclésiastiques ou ouvertement hostiles au nouvel ordre politique<sup>4</sup>. Cette concentration de professeurs, dont plusieurs sont prestigieux<sup>5</sup>, donne des airs de petite Académie au gymnase « libre » et son succès initial doit alors beaucoup à la vivacité de l'émotion politique due à la révolution radicale. Les débuts sont prometteurs, puisque la concurrence faite au Gymnase officiel tourne, dans un premier temps, en faveur de l'Institution Rillet au dépit des autorités scolaires, qui n'hésitent pas à le qualifier de « superfétation, résultat de quelque fermentation passagère [du] corps social »<sup>6</sup>. En effet, selon Paul Chaix, maître spécial de géographie au Collège, deux tiers des élèves auraient quitté le public pour le privé, afin d'y poursuivre leurs études secondaires classiques avant de passer les examens d'admission à l'Académie<sup>7</sup>. L'estimation est exagérée car au moment de l'ouverture du gymnase Rillet en octobre 1849, douze élèves du gymnase officiel, soit un quart environ de l'effectif, le quitte pour le nouvel établissement public<sup>8</sup>. Mais cette défection soudaine et immédiate fait une forte impression sur le personnel et les responsables de l'enseignement secondaire et provoque un profond antagonisme<sup>9</sup>. La fréquentation comparée des deux établissements montre certes une brusque diminution de l'effectif du Gymnase public de 1850 à 1851 mais, par la suite, le nombre d'élèves croît à nouveau. Si l'offre du gymnase Rillet entame indéniablement le public naturel du Gymnase, cela ne dure guère qu'un temps et l'impact produit sur les contemporains, et d'abord sur les acteurs de l'enseignement secondaire public, est plus d'ordre psychologique que quantitativement avéré. Après ce bond initial, motivé par une conjoncture exceptionnelle, les effectifs du gymnase privé se réduisent inexorablement et les difficultés financières en ont finalement raison en 1857. Ernest Naville (1816-1909), ancien professeur d'histoire de la philosophie à l'Académie, tente de prolonger l'aventure six ans durant avec une école de taille plus modeste, mais sans obtenir davantage de succès à long terme (fermeture en 1863)<sup>10</sup>.

---

<sup>3</sup> François Ruchon, *Histoire politique de Genève, 1813-1907*, tome 2, Genève, A. Jullien, 1953, p. 19.

<sup>4</sup> On trouve ainsi Adert pour le grec, Turretini et Binder pour le latin, Ad. Pictet pour la littérature, Auguste De la Rive et Marcet pour la physique, Edouard Mallet pour l'histoire, Ernest Naville pour la philosophie, Boissier pour la botanique, Albert Rillet pour l'anatomie et la physiologie humaine, Soret pour la chimie, Auberet et Beaumont pour les mathématiques, Emile Gautier pour l'astronomie, Cellérier pour la mécanique, Jacquemot pour la littérature et l'histoire, Bungener pour l'histoire littéraire et Rochette pour l'histoire naturelle (Jules Lecoultré, *Notice historique sur l'Institution Lecoultré (1851-1869) et l'Institution Martine (1869-1882)*, Genève, A. Jullien, 1910, p. 4).

<sup>5</sup> Cependant, tous ne le sont pas. En particulier, le recrutement des professeurs de Lettres à l'Académie avant et après 1848 n'est soumis à aucun critère de formation ou de qualité et parfois « un simple homme de lettres » fait l'affaire. Dès lors, les nominations revêtent « souvent un caractère essentiellement politique » et le Conseil d'Etat radical congédie pas moins de cinq professeurs de Lettres après la révolution de 1846. Il en résulte que Genève prend « un retard considérable dans le développement des sciences philologiques » (Marco Marcacci, *Histoire de l'Université de Genève, 1559-1986*, Genève, Université de Genève, 1987, p. 125).

<sup>6</sup> Antoine L. Pons, « Allocution prononcée par M. le conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique » in *Promotions de 1850. Collèges de Genève. Rapport de M. Le commissaire-général des études*, Genève, Imp. Vaney, 1850, p. 6.

<sup>7</sup> Sarah Malan-Chaix, *Paul Chaix d'après sa correspondance et ses souvenirs*, Genève, Imp. Romet, 1908, p. 270.

<sup>8</sup> *Rapports des séances consultatives du Collège classique de Genève*, 1<sup>er</sup> novembre 1849, AEG IP L1, p. 10.

<sup>9</sup> Ils n'hésitent pas à qualifier ces concurrents et leurs groupes de soutien d'« ennemis » (*Rapports des séances consultatives du Collège classique de Genève*, 13 mai 1851, AEG IP L1, p. 49).

<sup>10</sup> Jules Lecoultré, *Notice historique, op. cit.*, 1910, p. 4.

## *L'institut Lecoultre*

Directeur, avec Ernest Naville, des écoles lancastériennes de la ville de Genève de 1843 à la fin 1848, Elie Lecoultre (1816-1882), pasteur et ancien inspecteur des écoles primaires publiques des communes protestantes<sup>11</sup>, fonde, pour sa part, en 1851 un établissement secondaire privé, qui propose une offre d'études secondaires classiques complètes concurrente à celle du Collège classique. Avec les écoles primaires particulières, telle l'école Privat, le réseau des écoles privées, et le Gymnase Rillet, la grande bourgeoisie conservatrice crée, en ce début des années 1850, un réseau d'enseignement primaire et secondaire entièrement privé et parallèle au réseau public<sup>12</sup>. Le parcours scolaire de Théodore Turrettini (1845-1916), ingénieur, conseiller administratif de la Ville de Genève et promoteur de l'énergie électrique, est exemplaire à cet égard : après avoir effectué sa scolarité primaire à l'école Privat, il fait ses études secondaires à l'Institut Lecoultre (1855-1860), avant de rejoindre le petit gymnase privé d'Ernest Naville, qu'il quitte au moment de sa fermeture<sup>13</sup>.

L'Institut Lecoultre met plus de temps à trouver son public car il faut attendre 1857 pour que la fréquentation atteigne une moyenne de 50 à 60 élèves répartis en cinq classes. Indéniablement, le succès est au rendez-vous et il ne laisse pas d'inquiéter le corps enseignant du Collège classique, qui supporte assez mal la publicité faite au profit de l'institut rival qui use « du préjugé répandu généralement que l'instruction donnée au Collège est plus lente qu'ailleurs ». Le nouvel institut cherche ainsi à diffuser auprès des parents l'idée que leur progéniture peut « parcourir en peu de temps le champ des études classiques » (en cinq ans au lieu de six)<sup>14</sup>. La crainte d'une baisse des effectifs habite les régents. A y regarder de près, force est de reconnaître que la diminution du nombre d'élèves du Collège classique intervient dès 1849, soit deux avant l'ouverture de l'Institut Lecoultre (Figure 2). C'est davantage l'extension des classes non latines par l'ouverture du Collège industriel et commercial qui explique cette diminution, puisque ce dernier voit ses effectifs bondir de 25% entre 1849 et 1850<sup>15</sup>. Cela n'empêche pas le DIP de faire en 1852 de la publicité pour le Collège classique auprès des élèves des écoles primaires publiques<sup>16</sup> sous la pression de la conférence des maîtres des classes latines<sup>17</sup>! Encore une fois, ces inquiétudes paraissent exagérées si l'on compare l'évolution de la fréquentation des deux établissements (Figure 2). Il n'en demeure pas moins que dans le même temps où certaines familles ont répondu favorablement à l'offre étendue d'études secondaires non classiques, le Collège Lecoultre a capté une part non négligeable du public naturel du Collège classique tout au long de ses trente-et-un ans d'existence, mais sans jamais pouvoir menacer son existence.

---

<sup>11</sup> Avec la charge de 48 écoles primaires rurales et urbaines (*Compte rendu de l'administration du Conseil d'Etat pendant l'année 1849*, Genève, Imp. Vaney, 1850, p. 79).

<sup>12</sup> Ce réseau peut même se prolonger dans les études supérieures puisque les étudiants aspirant à suivre des études de théologie peuvent le faire au sein de l'Ecole de théologie de la Société évangélique de Genève plutôt qu'à la Faculté de théologie de l'Académie (Cf. Rita Hofstetter, *Le drapeau dans le cartable. Histoire des écoles privées à Genève au 19<sup>e</sup> siècle*, Genève, Zoé, 1994, pp. 143-144).

<sup>13</sup> Cf. Olivier Perroux, *Tradition, vocation et progrès*, op. cit., 2006, p. 233.

<sup>14</sup> *Registre des conférences de MM. les Régents et Maîtres spéciaux des Classes latines du Collège de Genève* [1847-1861], 3 février 1852, ACC Ca 2.

<sup>15</sup> Abraham Tourte, « Rapport de M. le Commissaire-Général des études » in *Promotions de 1850. Collèges de Genève*, Genève, Imp. Vaney, 1850, p. 18.

<sup>16</sup> *Procès-verbaux de la conférence des Maîtres du Collège industriel et commercial*, 1<sup>er</sup> mars 1852, AEG IP O2.

<sup>17</sup> *Registre des conférences de MM. les Régents et Maîtres spéciaux des Classes latines du Collège de Genève* [1847-1861], 3 février 1852, ACC Ca 2.

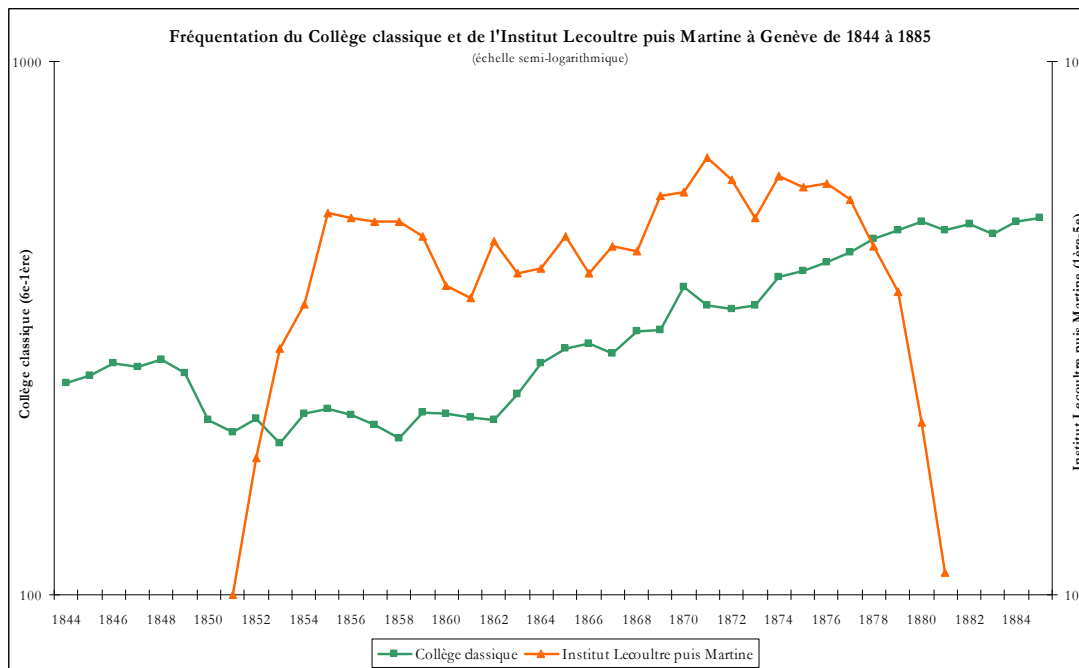


Figure 118

Les noms de familles que l'on peut lire sur la liste des élèves ayant fréquenté l'Institut Lecoultré, puis Martine<sup>19</sup>, ne laissent aucun doute sur le fait qu'« un très grand nombre d'enfants appartenant au monde du Haut »<sup>20</sup> y font leurs études secondaires classiques. Symboliquement, le coup est rude pour le Collège classique car cette bouderie d'une partie des grandes familles genevoises écorne l'image de l'institution qui, avec l'Académie, incarne la tradition de la formation des élites de la république depuis trois siècles.

Le coût de l'écolage annuel (200.- francs) garantit à l'Institut un recrutement élevé au plan social car il est hors de portée des classes populaires et largement prohibitif pour les classes moyennes. En effet, il représente approximativement 20% du salaire annuel d'un facteur, d'un commis de l'administration cantonale, d'un agent de police ou un tiers du salaire annuel d'un ouvrier qualifié du bâtiment<sup>21</sup>. A titre de comparaison, les six années de Collège coûtent en rétributions scolaires une fois et demi le prix d'une seule année passée à l'Institut. Pourtant, l'écolage élevé ne parvient pas à équilibrer les dépenses de la nouvelle école car le coût par élève les dépasse largement et le capital initial est vite mangé<sup>22</sup>. Il en résulte que le déficit est constant et que l'Institut ne peut assurer sa survie financière que par des appels à contribution répétés, des dons et des legs<sup>23</sup>. Lorsqu'il est repris en 1869 par un de ses enseignants de latin et d'arithmétique, Eugène Martine (1819-1898), la précarité financière continue à être le lot de l'Institut malgré le doublement du prix des écolages. Le recrutement social des élèves se ferme alors davantage, donnant à l'établissement « un caractère aristocratique », où les

<sup>18</sup> Sources : *Compte rendu de l'administration* devient *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année de 1844 à 1885* ; *Notice historique*, *op. cit.*, 1910, pp. 68-69; 130.

<sup>19</sup> Cf. Jules Lecoultré, *Notice historique*, *op. cit.*, 1910, pp. 143-160.

<sup>20</sup> François Ruchon, *Histoire politique de Genève, 1813-1907*, tome 2, Genève, A. Jullien, 1953, p. 19.

<sup>21</sup> Cf. Paul Bairoch et Jean-Paul Bovée (avec la coll. de Jean Batou), *Annuaire rétrospectif de Genève*, vol. I : *Statistiques économiques et sociales pour la période 1815-1914*, Université de Genève, 1986, pp. 57-58.

<sup>22</sup> Jules Lecoultré, *Notice historique*, *op. cit.*, 1910, p. 14.

<sup>23</sup> *Ibid.*, pp. 65-66.

comportements des élèves entrent en conflit avec l'idéal moral que le directeur prône pour son établissement. En outre, les salaires ne paraissent pas suffisamment élevés pour attacher durablement les enseignants à l'école. Ceux-ci n'hésitent pas à le quitter pour un emploi mieux rémunéré, une possibilité qui reste dans tous les cas offerte par les établissements secondaires publics<sup>24</sup>.

### *Une éducation calviniste pour les fils des élites*

La laïcisation complète des programmes et du personnel enseignant de l'instruction publique en 1848 est perçue par la frange la plus conservatrice de la grande bourgeoisie genevoise comme une atteinte aux principes qu'elle considère comme étant la base d'une « bonne » éducation. Elle est rejointe dans ce constat par nombre de pasteurs qui, en raison de leur état ecclésiastique, ont perdu leurs charges dans l'enseignement public et par l'aile modérée des conservateurs, qui estiment également que toute éducation, y compris l'éducation scolaire, doit reposer sur un fondement chrétien. En ce sens, la création de l'Institut Lecoultré procède bien d'une réaction scolaire visant à « perpétuer avec les modifications voulues par la marche du temps les traditions de l'ancien Collège de Genève »<sup>25</sup>. Ainsi, chaque jour, un culte d'une demi-heure précède le début des leçons. Cette réaction socio-scolaire se vérifie aussi dans le choix et le nombre des branches enseignées. Dans l'Institut Lecoultré-Martine, le poids des humanités classiques est écrasant car il est à peu près équivalent à ce qu'il était au Collège avant la réforme de 1836 (53% des heures pour les cinq années d'études<sup>26</sup>). Inversement, les branches « modernes » restent minorées ou refusées. Ainsi, l'allemand ne figure tout simplement pas au programme. En revanche, le nombre d'années d'études reste fixé à cinq, soit une de moins qu'au Collège.

L'institut organisé et dirigé par le pasteur Elie Lecoultré vise à devenir un établissement modèle sur le double plan de l'instruction et de l'éducation. Pour ce faire, les valeurs que l'Institut promeut et entend inculquer à ses élèves sont à la fois républicaines, au sens ancien du terme, et protestantes. Ces deux sources d'inspiration morale se soutiennent et se complètent l'une l'autre. Ainsi, « l'austérité », « la franchise », « la sévérité », « l'énergie », « la dignité », « la droiture », « la générosité », « la beauté », « la vérité » et « la sainteté » (sic) sont parmi les valeurs qui dessinent un idéal d'homme à la fois vertueux, honorable et courageux. Evidemment, les modèles héroïques, ou repoussoirs, de la littérature antique sont là pour nourrir et soutenir cet imaginaire social. Sa traduction scolaire passe par l'exigence à l'endroit des élèves et leur apprentissage du « sérieux », de « l'application », « de l'attention » et plus que tout de « l'effort », véritable maître-mot d'une pédagogie qui se veut aussi austère qu'efficace et en lutte constante contre « la paresse d'esprit »<sup>27</sup>. De sorte que le « jeu » et « l'agitation » de l'enfant sont, pour Elie Lecoultré, des « ennemis très redoutables du progrès intellectuel, ainsi que de l'obéissance et du respect »<sup>28</sup>. Si « l'émulation » constitue un ressort important pour susciter la motivation des élèves, elle ne doit jamais se confondre avec la concurrence (dite « émulation comparative »), source d'orgueil, d'envie et de division. L'égalitarisme républicain et la modestie protestante s'allient pour ne se satisfaire que du « sentiment

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, pp. 118, 121, 124-125.

<sup>25</sup> Ernest Naville, 1853, cité par Jules Lecoultré, *Notice historique, op. cit.*, 1910, p. 7.

<sup>26</sup> Soit les langues latine et grecque et l'histoire et la géographie anciennes (cf. Jules Lecoultré, *Notice historique, op. cit.*, 1910, p. 61).

<sup>27</sup> Jules Lecoultré, *Notice historique, op. cit.*, 1910, pp. 74, 78, 86-87, 95 et 113.

<sup>28</sup> Elie Lecoultré, 1869, cité par Jules Lecoultré, *Notice historique, op. cit.*, 1910, pp. 46, 85.

du devoir accompli »<sup>29</sup>. Le modèle de l'Institut Lecoultre rassemble les principes et les caractères essentiels de la conception de « l'honnête homme » républicain et chrétien qui, imbu de sa supériorité sociale, intellectuelle et morale, est appelé à présider aux destinées de la société grâce à un sens du bien public qui justifie un altruisme fleurant bon le paternalisme social. Le changement de direction en 1869 ne modifie nullement cette orientation. Au contraire, le recrutement socialement élitiste et la prépondérance des humanités classiques dans le cursus (62% des heures)<sup>30</sup> s'accroissent de manière tangible. Dans la mesure où il ne s'agit là que d'un modèle et que peu de choses nous sont parvenues sur les pratiques, il est aléatoire de vouloir rendre compte de son efficacité sur les élèves. Au reste, les punitions et les retenues du samedi sont fréquentes<sup>31</sup> et certains indices laissent penser que l'origine sociale élevée des élèves, renforcée à partir de 1869, interfère avec le modèle éducatif proposé.

### *Un haut niveau d'exigences scolaires*

Pour ce qui est des résultats de la pédagogie appliquée et de l'enseignement dispensé, le petit ouvrage de Jules Lecoultre donne cependant quelques indications précieuses. D'abord, la sélection est forte pour la promotion d'une classe à l'autre. Alors que les Collèges officiels demandent 40% de moyenne générale, l'Institut Lecoultre en exige 50% dans les examens écrits et oraux du mois de juin pour être promu au terme de l'année, ce qui provoque parfois des plaintes de parents, voire quelques retraits de l'école<sup>32</sup>. L'exigence d'excellence détermine les ambitions et les choix pédagogiques de l'Institut. Dans les apprentissages scolaires, la mémorisation et la réflexion sont deux nécessités qui se complètent totalement : « Apprendre sans comprendre, comprendre sans apprendre, c'est d'un tout n'accepter que la moitié » résume Elie Lecoultre en 1860<sup>33</sup>. Pour ce faire, la juste gradation des difficultés en fonction de la force des élèves doit développer la volonté de les vaincre par l'effort produit pour progresser<sup>34</sup>. En français, l'orthographe occupe une grande place, mais l'introduction de la composition, la reproduction de morceaux (imitation) et la traduction (version) dès le milieu du cursus (3<sup>e</sup>) vise à « éveiller le sens littéraire des élèves », sans donner les résultats espérés, semble-t-il<sup>35</sup>. En revanche, l'enseignement des mathématiques est limité à l'arithmétique et aux applications de la règle de trois. La résolution de problèmes demeure la seule base de la formation au raisonnement<sup>36</sup> et elle est conforme à la préférence accordée aux humanités classiques. Pour les langues anciennes, et avant tout le latin, une méticulosité et une précision de tous les instants constituent la base du travail des élèves. L'explication de texte en est une expression particulièrement forte car, en théorie, toute phrase ou mot est « retourné, jusqu'à ce que l'idée en [soit] parfaitement nette »<sup>37</sup>. Autrement dit, l'Institut Lecoultre satisfait pleinement au modèle des humanités classiques comme moyen de formation de « l'esprit » et du « caractère » à travers la rigueur du travail demandée par l'étude des langues anciennes. De faibles effectifs par classe, toujours inférieurs à vingt élèves, et les devoirs surveillés, organisés chaque jour

---

<sup>29</sup> Elie Lecoultre, 1869, cité par Jules Lecoultre, *Notice historique, op. cit.*, 1910, pp. 11-12.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>32</sup> *Ibid.*, 1910, p. 96.

<sup>33</sup> *Ibid.*, 1910, p. 98.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>35</sup> *Ibid.*, pp. 105-107.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 103.

après les leçons de l'après-midi, assurent des conditions d'enseignement qui n'ont pas d'équivalent dans les collèges publics où les effectifs peuvent s'envoler jusqu'à une centaine d'élèves par classe dans la division inférieure entre 1860 et 1870. Dès lors, il n'est pas étonnant que les élèves de l'Institut qui rejoignent le Collège classique bénéficient d'une avance certaine sur leurs nouveaux camarades.

### *La victoire des études secondaires publiques*

La centration de l'enseignement sur les humanités classiques demeure satisfaisante jusqu'au début des années 1870, tant que le gymnase Rillet et le Gymnase officiel constituent la suite des études secondaires classiques. Les examens d'admission au Gymnase influent certes sur le contenu des programmes de l'Institut Lecoultre<sup>38</sup>, mais dans la mesure où ils sont également centrés sur les humanités classiques, ils ne l'obligent pas à faire une plus grande place aux branches modernes. Ainsi, l'introduction de l'enseignement de l'allemand est alors repoussée, puisqu'au Collège classique même, il a été réduit à la portion congrue en 1864. Or, entre 1872 et 1874, le programme de la division supérieure du Collège classique se voit augmenté des connaissances élémentaires de géométrie, d'algèbre et de cosmographie. De plus, les examens d'admission au Gymnase deviennent plus difficiles puisqu'ils portent dorénavant sur l'ensemble de l'enseignement des deux dernières années d'études du Collège, auquel s'ajoute l'allemand<sup>39</sup>, qui s'enseigne à nouveau depuis la 5<sup>e</sup> classique et qui retrouve ainsi son statut de branche principale. La tentative de réformer le plan d'études de l'Institut en y introduisant l'allemand et en poussant davantage les mathématiques échoue car les familles préfèrent clairement jouer la carte de la promotion automatique au Gymnase à partir du Collège classique. Tant et si bien que la dernière classe (5<sup>e</sup>) de l'Institut est rapidement abandonnée faute d'effectif suffisant ; peu après, c'est au tour de la 1<sup>ère</sup> classe de disparaître. Là encore, les familles préfèrent faire entrer leurs enfants en 2<sup>e</sup>, après qu'ils aient suivi un premier enseignement de latin dans les écoles primaires privées Privat, Eberhardt, Brechbühl ou Cuchet, pour citer les plus importantes d'entre elles<sup>40</sup>. Réduit à trois années et ne donnant plus accès au Gymnase tout en exigeant une première année de latin, l'Institut Martine voit son public se rétrécir inexorablement et sa fin intervient logiquement six ans plus tard (1882)<sup>41</sup>.

Au reste, le succès de l'Institut mesuré à l'aune de la longueur des parcours individuels révèle un succès moins éclatant qu'il n'y paraît de prime abord. En effet, l'analyse de la durée de scolarisation à l'Institut Lecoultre, puis Martine, montre que les élèves qui y ont passé cinq ans et plus, soit une durée équivalente au cursus d'études complet, sont une minorité. En effet, seuls quatre élèves sur dix entre 1851 et 1868 et moins d'un sur cinq entre 1869 et 1882 fréquentent l'Institut au moins pendant cinq ans. On observe donc que les familles usent de l'offre d'études secondaires privées et publiques au gré d'intérêts et de tactiques qui demeurent mal connus. Il est cependant

---

<sup>38</sup>*Ibid.*, p. 102.

<sup>39</sup> Règlement du 12 juin 1874.

<sup>40</sup> Nous reprenons ici l'analyse initiée par Lecoultre en 1910 tout en l'approfondissant : la mise en évidence des facteurs mettant en relation les intérêts divergents des acteurs, notamment des tactiques de scolarisation des familles, récuse ainsi l'explication, toute superficielle parce que ne reposant sur aucune base documentaire, que Rita Hofstetter donne de la disparition de l'Institut en la ramenant à une simple question d'identité politique qui s'estomperait à mesure que l'élite conservatrice acceptent de participer au régime de la démocratie représentative (cf. *Le drapeau dans le cartable. Histoire des écoles privées à Genève au 19<sup>e</sup> siècle*, Genève, Zoé, 1994, p. 144).

<sup>41</sup> Jules Lecoultre, *Notive historique, op. cit.*, 1910, pp. 129-130.



avéré que le recrutement social élevé des élèves et leur préparation aux études académiques garantissent, dans cet Institut, un rendement des plus probants puisque un élève sur quatre obtient un diplôme académique issu d'une faculté<sup>42</sup>. Cependant, au final, le monopole éducatif de l'Etat s'affirme dans les années 1870 car il devient plus difficile de le contester, ne serait-ce que parce que le système de promotion entre les degrés, mais surtout entre les écoles, est moins aléatoire que celui des examens d'admission et que, de manière générale, les familles de la grande bourgeoisie conservatrice finissent par s'accommoder des études secondaires publiques, qui n'ont assurément aboli ni les humanités classiques ni les valeurs de la « république ».

---

<sup>42</sup> Ces statistiques élémentaires sont établies sur la base de la liste exhaustive des élèves telle que recensée par Jules Lecoulre et qui livre pour chaque élève les informations suivantes : nom et prénom, dates d'entrée et de sortie de l'Institut, profession et/ou diplôme obtenu (*Notice historique, op. cit.*, 1910, pp. 143-160).